

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	19 JUIN 2024		 
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 12 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

PERSONNEL

Convention avec la Ville de Saint-Claude et le Comité des Œuvres Social du personnel communal

Il est proposé à la signature des trois parties (Commune, Communauté de Communes, et COS) une convention générale de partenariat. Ce document a pour but de fixer le cadre de soutien apporté par les Collectivités au COS, afin de lui permettre, par tous moyens appropriés la poursuite de l'objet défini dans ses statuts.

La convention détermine la contribution financière de chacune des parties qui prend la forme d'une subvention de fonctionnement calculée selon un taux appliqué à la masse salariale, au prorata du nombre d'adhérents. Ladite convention s'applique pour l'année 2024.

Le taux appliqué pour l'année 2024 sera de 0,3348 % de la masse salariale. Les crédits sont inscrits au budget 2024.

Vu la convention avec la Ville de Saint-Claude et le Comité des Œuvres Social du personnel communal, approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 24 novembre 2021 ;

Considérant la proposition de la ville de Saint-Claude d'appliquer un taux de 0,3348 % pour l'année 2024 ;

Considérant que la convention signée en 2021 est caduque pour l'année 2024 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

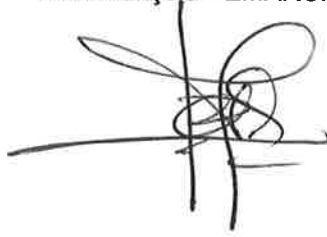
- **APPROUVE** la convention avec la Ville de Saint-Claude et le Comité des Œuvres Social du personnel communal

- **VALIDE** le taux de 0.3348% à appliquer pour l'année 2024,

- **ACTE** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget,

- AUTORISE la Présidente à signer la nouvelle convention valable pour l'année 2024 ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	19 JUIN 2024		
Présents	8	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	2			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier et Laurent Plaut

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 8 présents et 3 pouvoirs soit 11 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 14 mai 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

M. Laurent Plaut, membre d'une des associations concernées, ne participe pas au débat et au vote pour cette question.

FINANCES

Animation du territoire – Subventions aux associations

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Considérant les demandes formulées par les associations UTTJ, l'ASHJ Lajoux, Les Ateliers des Artistes Associés et l'Union Sportive et culturelle de La Pesse.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'animation du territoire :

Association	Motif de la subvention	Montant de la subvention
UTTJ	Trail autour de Saint-Claude le 14/07/24	500,00 €
ASHJ Lajoux	La Rubatée 2024	400,00 €
Ateliers des Artistes Associés	Promouvoir les artisans du Jura	1 000,00 €
Festival Azimut	Festival de musique à La Pesse	3 000,00 €



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned below the printed name.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	19 JUIN 2024		 
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

FINANCES

La Fraternelle : demande de subvention exceptionnelle

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

La Fraternelle n'échappe pas à la problématique que rencontre l'exploitation cinématographique au niveau national. En 2023, la Fraternelle a dû faire face à une baisse de 30 à 35% de la fréquentation,

Considérant l'importance de l'activité de la Fraternelle pour la population du bassin de vie et pour le rayonnement du territoire Haut-Jura Saint-Claude ainsi que pour son attractivité touristique,

Considérant le courrier de la Fraternelle en date du 29/05/2024 sollicitant une subvention exceptionnelle afin de faciliter le retour à l'équilibre de leur association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire	
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	19 JUIN 2024	
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	1		




PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

FINANCES

FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY » (FCSC) : Renouvellement de la subvention d'aide au fonctionnement

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-7 des statuts de la collectivité, « *soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations* »

Vu la délibération n° 20/3-1 du conseil communautaire du 29/03/2023 donnant délégation au bureau communautaire « *pour approuver toutes conventions à intervenir avec les organismes dans le respect des crédits inscrits au budget* »

Considérant les partenariats et soutiens apportés depuis de nombreuses années par la collectivité à l'association dénommée « FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY » (sigle FCSC) dans le cadre du renforcement et du développement de la pratique sportive et éducative sur le territoire de la collectivité,

Considérant la demande du FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY d'obtenir un nouveau soutien financier,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** de renouveler son soutien à l'association « FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY » en lui octroyant une subvention de 12 000€ par an durant 3 ans.

- **APPROUVE** le projet de convention de fonctionnement pour les trois prochaines années (2024-2026),

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 19 JUIN 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	9			
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

PATRIMOINE

Centre Nautique du Martinet - Achat de bois local pour la charpente

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 6-4-2 Équipement sportifs d'intérêt communautaire,

Vu le projet de restructuration du Centre Nautique du Martinet ;

Vu la délibération du n° HJSCC20240411 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2024 approuvant le plan de financement de la restructuration du centre nautique du Martinet ;

Considérant l'opportunité d'acquérir en totalité, sur la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude par l'intermédiaire de l'ONF un lot de 812.5m³ de bois scolyté, un matériau bon marché conservant toutes ses propriétés mécaniques pour un montant de 39 000€ TTC pour l'acquisition du lot de bois, le bucheronnage, le débardage et le stockage en bord de route ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** l'achat de 812.5m³ de bois du Massif scolyté auprès de la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude pour un montant de 39 000 €TTC livrés en bord de route.

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI





		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		 
Présents	9	19 JUIN 2024		
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

PATRIMOINE

Gel de l'indexation des loyers dus par la SOCIETE CIVILE DE MOYENS - GROUPE MEDICAL DE SAINT-CLAUDE en vertu d'un bail professionnel portant sur des locaux dépendant de la MAISON DE SANTE DE SAINT-CLAUDE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 intitulé « *Soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territorial* »

Vu le bail professionnel d'une durée de 6 ans du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2027 consenti à la société dénommée SOCIETE CIVILE DE MOYENS- GROUPE MEDICAL DE SAINT-CLAUDE et portant sur des locaux dépendant de la MAISON DE SANTE de SAINT-CLAUDE, 24, rue Carnot,

Vu le montant mensuel du loyer (hors charges) s'élevant après indexation au 1^{er} février 2024, à 2 832,06€ non soumis à TVA (soit 6 cabinets x 472,01€ / cabinet).

Considérant la demande de la SOCIETE CIVILE DE MOYENS - GROUPE MEDICAL DE SAINT-CLAUDE de geler l'indexation des loyers dont elle est redevable jusqu'à l'expiration du bail professionnel devant intervenir le 31 janvier 2027,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** de geler l'indexation des loyers de la SOCIETE CIVILE DE MOYENS - GROUPE MEDICAL DE SAINT-CLAUDE de sorte que les loyers mensuels (hors charges) s'élèveront jusqu'à l'expiration du bail le 31 janvier 2027, à 2.832,06€/ mois non soumis à TVA et hors charges. Toutes les autres charges et conditions du bail restent inchangées.



- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération dans les délais et aux charges et conditions figurant dans le projet ci-joint et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenables.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	19 JUIN 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

PATRIMOINE

Gel de l'indexation des loyers dus par la SOCIETE CIVILE DE MOYENS – KINE'QUIPE LACUZON en vertu d'un bail professionnel portant sur des locaux dépendant de la MAISON DE SANTE DE SAINT-CLAUDE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 intitulé « *Soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territorial* »

Vu le bail professionnel d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} février 2021 pour se terminer le 31 janvier 2027 consenti à la société dénommée « SOCIETE CIVILE DE MOYENS – KINE'QUIPE LACUZON » et portant sur des locaux dépendant de la MAISON DE SANTE de SAINT-CLAUDE, 24, rue Carnot,

Vu le montant mensuel du loyer (hors charges) s'élevant après indexation au 1^{er} février 2024, à 1.388,25€ non soumis à TVA (soit 3 associés x 462,75€)

Considérant la demande de la SOCIETE CIVILE DE MOYENS- KINE'QUIPE LACUZON de geler l'indexation des loyers dont elle redevable jusqu'à l'expiration du bail professionnel devant intervenir le 31 janvier 2027,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** de geler l'indexation des loyers de la SOCIETE CIVILE DE MOYENS - KINE'QUIPE LACUZON de sorte que les loyers mensuels (hors charges) s'élèveront jusqu'à l'expiration du bail le 31 janvier 2027, à 1.388,25€/ mois non soumis à TVA et hors charges. Toutes les autres charges et conditions du bail restent inchangées.



- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération dans les délais et aux charges et conditions figurant dans le projet ci-joint et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenables.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Demarchi', written over a horizontal line.



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	9	19 JUIN 2024		
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

PATRIMOINE

Gel de l'indexation des loyers dus par Mmes Mathilde TROSSAT-GUYON et Mélanie BOUVERET en vertu d'un bail professionnel portant sur des locaux dépendant de la MAISON DE SANTE DE SAINT-CLAUDE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 intitulé « *Soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territorial* »

Vu le bail professionnel d'une durée de 6 ans du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2027 consenti à Mmes Mathilde TROSSAT-GUYON et Mélanie BOUVERET et portant sur des locaux dépendant de la MAISON DE SANTE DE SAINT-CLAUDE, 24, rue Carnot,

Vu le montant mensuel du loyer (hors charges) s'élevant après indexation au 1^{er} février 2024, à 166,59€ non soumis à TVA,

Considérant la demande de Mmes Mathilde TROSSAT-GUYON et Mélanie BOUVERET de geler l'indexation des loyers dont elles sont redevables jusqu'à l'expiration du bail professionnel devant intervenir le 31 janvier 2027,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** de geler l'indexation des loyers de Mmes Mathilde TROSSAT-GUYON et Mélanie BOUVERET de sorte que les loyers mensuels (hors charges) s'élèveront jusqu'à l'expiration du bail le 31 janvier 2027, à 166,59€/mois non soumis à TVA et hors charges. Toutes les autres charges et conditions du bail restent inchangées.



- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération dans les délais et aux charges et conditions figurant dans le projet ci-joint et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenables.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with several loops and a horizontal line crossing it near the bottom.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	19 JUIN 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

PATRIMOINE

GYMNASE DU VAL DE BIENNE : Réduction de la durée de la convention de fonctionnement signée avec la Ville de SAINT-CLAUDE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-4 intitulé « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire - équipements sportifs d'intérêts communautaire,*

Vu la dernière convention intervenue entre la Commune de SAINT-CLAUDE et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude relative à la gestion et fonctionnement du Gymnase du Val de Bienne établie pour une période de trois ans à compter du 1er septembre 2023 pour s'achever le 31 août 2026.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 11 pour, 0 contre Jean-Louis Millet, 0 abstention**) :

- **DECIDE** de réduire la durée de la convention de fonctionnement du Gymnase du Val de Bienne en ramenant le terme de celle-ci au 31 août 2024 (au lieu du 31 août 2026). Une nouvelle convention de gestion est en préparation.

- **ACTE** que les autres clauses, charges et conditions figurant dans cette convention, demeurent inchangées jusqu'au 31 août 2024.

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération dans les délais, aux charges et aux conditions figurant dans le projet d'avenant ci-joint et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenables.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	19 JUIN 2024		 
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

TOURISME

Atelier des Savoir-Faire : Participation à la Sanclaudienne

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

L'Atelier des savoir-faire a ouvert une boutique, 17 rue du marché à St-Claude, le 15 juillet 2022, afin de poursuivre sa mission de valorisation et de promotion des métiers artisanaux locaux ;

Dans le but de renforcer cette mission, il est proposé que l'Atelier des savoir-faire participe à la Fête du commerce et de l'artisanat, la Sanclaudienne le samedi 20 juillet 2024. Cette initiative permettrait non seulement de promouvoir les artisans et leurs créations au grand public, mais aussi de renforcer les liens avec la communauté locale et d'encourager le développement économique du territoire.

Considérant que cette présence active est un symbole important de la participation de l'Atelier des savoir-faire au dynamisme de la ville,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la participation de l'Atelier des Savoir-Faire à la Fête du commerce et de l'artisanat, la Sanclaudienne, le samedi 20 juillet 2024 ;

- **DECIDE** de s'acquitter auprès de l'UCI de la participation de l'ASF à la Sanclaudienne 2024 d'un montant de 40€ TTC correspondant à 5 mètres linéaires à 8€ le mètre linéaire ;

- **APPROUVE** la participation de l'ASF aux différentes éditions de la Sanclaudienne jusqu'à la fin de mandat,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		 
Présents	9	19 JUIN 2024		
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

TOURISME

Atelier des Savoir-Faire : Participation au marché artisanal Franco-Suisse de La Cure

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

L'Atelier des Savoir-Faire (ASF) est un collectif de créateurs et artisans investis dans le territoire. Ce service est consacré à la préservation et à la promotion des techniques artisanales traditionnelles et novatrices.

Sa participation à un marché artisanal franco-suisse à La Cure côté français le samedi 3 août 2024 représente une opportunité unique de présenter ses missions à un public international, d'établir des connexions avec d'autres artisans et d'accroître sa visibilité.

Considérant que sa présence à ce marché franco-suisse est une opportunité importante pour le rayonnement de l'Atelier des savoir-faire,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la participation de l'ASF au marché franco-suisse de La Cure le samedi 3 août 2024,

- **DECIDE** de s'acquitter auprès de l'Association Franco-Suisse de La Cure-Les Rousses de l'adhésion à l'édition 2024 du marché franco-suisse de La Cure d'un montant de 35€ TTC correspondants à 5 mètres linéaires à 6€TTC le mètre linéaire avec un forfait électricité de 5€ TTC.

- **APPROUVE** la participation de l'ASF aux prochaines éditions du marché franco-suisse de La Cure jusqu'à la fin du mandat.



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 19 JUIN 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	9			
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

TOURISME

Petibus Jambus - Convention d'entretien des itinéraires de randonnées - Avenant n°4

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement et la signalétique des sentiers inscrits au PDIPR,

Vu la délibération du 19 janvier 2022 fixant l'indemnité d'entretien des sentiers à 10 € du kilomètre,

Considérant les circuits entretenus en 2023 par les bénévoles de l'association Pedibus Jambus,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

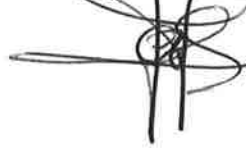
- APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'entretien des itinéraires de promenades et des randonnées liant la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et l'association de balisage Pedibus Jambus conformément au rapport de balisage 2023 ci-dessous :

Communes de départ	Lieu-dit départ	Lieu-dit arrivée	Kms
LAJOUX	Au Village sur les Champs	Chez Gauthon (via la Vigoureuse)	3
LAJOUX	Route Royale	Route Royale (via Pièce du Châtelain)	4.2
LA PESSE	Le Village Eglise	Le Village/Sous les Bois	13.2
SEPTMONCEL- Les MOLUNES	La Roche Blanche	Le Bas des Grès via Les Lacets	8.4
SEPTMONCEL- Les MOLUNES	L'usine électrique	La Roche Blanche via sous la Riôte	2.3
BELLECOMBE	Les Humberts	Le Manon	9.6
BELLECOMBE	La Maison des fromages	Les Mouilles	4.3
LES MOUSSIÈRES	L'Embouteilleux	Sous L'Anquerne	0.7
LES MOUSSIÈRES	Le Crétet	Les Rasses	4.1
LES MOUSSIÈRES	Centre Georges Moustaki	La Laurende	0.4
TOTAL			50.2

- **ACTE** le versement d'une indemnité d'entretien des sentiers de 502€ nets soit 10€ le kilometre et le remboursement éventuel des frais de carburant pour le matériel utilisé pour le petit entretien sur présentation d'une facture, à l'association Pedibus Jambus.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	19 JUIN 2024	
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	1		

- PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut
- EXCUSES :** Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet
- ABSENTS :** Roland Frézier
- POUVOIRS :** Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.
- Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

CULTURE

MÉDIATHÈQUE : Dossiers ADAGE – Actions culturelles avec la Cité scolaire du Pré Saint-Sauveur

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu la décision n°32-2024 de la Présidente de la communauté de communes permettant le dépôt des dossiers ADAGE,

Considérant que les deux projets d'Education artistique et culturelle (E.A.C.) « Flamenco » et « Histoires de la vallée » déposés par les enseignantes du lycée du Pré Saint-Sauveur pour l'année 2024/2025 incluent des interactions avec la médiathèque (visites, présentation des fonds, liens avec les structures communautaires, mises à disposition d'espace...)

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention définissant les engagements de chaque partie dans le cadre de ce partenariat culturel,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année scolaire 2024/2025 avec la cité scolaire du Pré Saint-Sauveur,

- **VALIDE** les plans de financement ci-dessous :

Budget prévisionnel**ADAGE - Histoires de la Vallée**

Dépenses		Recettes	
Interventions de professionnels	2 400,00	Subventions	2 931,00
Frais des intervenants	631,00	DRAC	1 831,00
Frais administratif	400,00	Conseil Régional - Eveil	700
		Cité Educative	400
		Participation Cité scolaire	500,00
Total	3 431,00	Total	3 431,00

ADAGE - Le flamenco dans l'univers littéraire des arbres

Dépenses		Recettes	
Interventions de professionnels	1 320,00	Subventions	2 220,00
Sorties	500,00	DRAC	1 320,00
Frais administratif	600,00	Conseil Régional	900
		Participation Cité scolaire	200,00
Total	2 420,00	Total	2 420,00

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	9	19 JUIN 2024		
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

CULTURE

MÉDIATHÈQUE : Sollicitation subvention DGD – Véhicule de desserte

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération N°HJSCB2024049 du bureau communautaire du 24 avril 2024,

Considérant que le concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation vise à développer un réseau d'équipements de qualité et permet de soutenir les investissements consentis par les collectivités territoriales en faveur de leurs bibliothèques, notamment l'équipement informatique et l'acquisition de véhicules de service,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la sollicitation d'une subvention de l'État au titre du concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation pour l'acquisition d'un véhicule navette,

- **MODIFIE** les financements sollicités auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

Intitulé de l'action	Matériel	Coût HT	Montant TVA	Coût TTC	Recettes		
					CCHJSC (70% HT)	Fonds de compensation de la TVA	Etat-Concours particulier pour les bibliothèques (30%)
					HT		HT
Véhicule Navette Médiathèque - Utilitaire électrique	Véhicule	29 643,75 €	5 928,75 €	35 572,50 €	20 750,63 €	5 928,75 €	8 893,13 €
	Options et accessoires	875,00 €	175,00 €	1 050,00 €	612,50 €	175,00 €	262,50 €
	Total suppléments	287,09 €	57,42 €	344,51 €	200,96 €	57,42 €	86,13 €
		30 805,84 €	6 161,17 €	36 967,01 €	21 564,09 €	6 161,17 €	9 241,75 €



- AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE	<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire	
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	19 JUIN 2024	 
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	1		

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

CULTURE

MÉDIATHÈQUE : Label « Mon Interco' aime lire et faire lire »

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

Considérant le partenariat engagé en 2023 par le réseau des médiathèques Haut-Jura Saint-Claude avec la Ligue de l'enseignement du Jura et l'Union départementale des associations familiales (UDAF) qui portent le dispositif « Lire et Faire lire » sur notre département ;

Considérant les actions conduites par les bénévoles du réseau de médiathèques en matière de lectures aux enfants ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la sollicitation du label « Mon interco' aime Lire et Faire Lire »

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			 
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	19 JUIN 2024	
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	1		

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

CULTURE

MUSÉE DE L'ABBAYE : Actualisation de la convention avec le magazine Le Petit Léonard

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-5-1 concernant les équipements culturels d'intérêts communautaires ;

Considérant le partenariat de longue date liant le musée de l'Abbaye et le magazine d'art pour enfants *Le Petit Léonard* ainsi que sa contribution à la promotion du musée et de son actualité auprès des familles et du jeune public ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **RENOUVELLE** le partenariat avec les éditions FATON / magazine LE PETIT LEONARD ;

- **ACTE** que chaque abonné du Petit Léonard se présentant pour une visite au musée de l'Abbaye - Donation Guy Bardone et René Genis muni de sa carte « club de l'abonné » à l'accueil du musée, se verra offrir une enveloppe surprise contenant une affiche de l'exposition en cours et une carte postale (contenu pouvant varier en fonction des disponibilités)

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et notamment la convention de partenariat réactualisée en accord avec les éditions FATON.

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI





	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance	
En exercice	13	19 JUIN 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Présents	9		
Excusés	3		
Pouvoirs	3		
Absents	1		



- PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut
- EXCUSES :** Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet
- ABSENTS :** Roland Frézier
- POUVOIRS :** Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.
- Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

CULTURE

CONSERVATOIRE : demande d'ouverture d'un département théâtre

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Considérant le projet du conservatoire de musique relatif à l'ouverture d'un département théâtre sous la forme d'une pédagogie de groupes,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 11 pour, 1 contre (Jean-Louis Millet), 0 abstention**] :

- **VALIDE** le projet d'ouverture d'un département théâtre au conservatoire à compter de septembre 2024 ;
- **ACTE** la création de 3 cursus : 2 cycles d'éveil pour les 7/10 ans et 10/14 ans, 1 cycle de détermination pour les 14/17 ans ainsi que la possibilité de créer des ateliers à destination des adultes.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance
 Jean-François DEMARCHI



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	19 JUIN 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	1			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet

ABSENTS : Roland Frézier

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet.

Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Jean-François DEMARCHI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

CULTURE

CONSERVATIOIRE : TARIFS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Considérant la nécessité de réajuster les tarifs,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** les tarifs ci-après :

1. Cotisation des élèves habitants sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

Tranche		1	2	3	4
Quotients familiaux (D'après les revenus N-1)		De 0 à 6000 €	De 6001 à 12000 €	De 12001 à 26000 €	Supérieur à 26000 €
Modules de 10 h annuelles de cours réparties durant le cycle scolaire : ateliers du département des musiques actuelles, piano et guitare classique, aide à la pratique en amateur		126 € (tarif forfaitaire ne faisant pas référence aux quotients familiaux)			
Pratiques collectives seules - adhérents association (suite à validation d'une convention)		63 € (tarif forfaitaire ne faisant pas référence aux quotients familiaux)			
Formation musicale seule, pratiques collectives seules, atelier vocal, atelier théâtre, élève auditeur		63 €	96 €	153 €	228 €
Atelier mini cordes Instrument seul Formation musicale + instrument (A)	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	95 €	144 €	230 €	344 €
	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	110 €	168 €	266 €	401 €
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	126 €	192 €	306 €	458 €
Instrument Supplémentaire (B)	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	19 €	29 €	46 €	70 €
	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	28 €	43 €	68 €	104 €
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	38 €	58 €	92 €	138 €

2. Cotisation des élèves habitants hors du territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

Elèves (enfants et adultes) hors territoire Haut-Jura Saint-Claude (C)		
Modules de 10 h annuelles de cours réparties durant le cycle scolaire : ateliers du département des musiques actuelles, piano et guitare classique, aide à la pratique en amateur		137 €
Formation musicale seule, pratiques collectives seules, atelier vocal, atelier théâtre, élève auditeur		228 €
Atelier mini cordes Instrument seul Formation musicale + instrument	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	516 €
	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	601 €
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	687 €
Instrument Supplémentaire	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	105 €
	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	156 €
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	207€

Le montant des frais administratifs est de 17 € par année scolaire et par famille, inclus dans la cotisation du premier trimestre.

Les élèves internes sur le territoire de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dont le relevé fiscal des parents est domicilié hors territoire bénéficient des tarifs des élèves habitant sur le territoire.

Les candidats autonomes aux examens du Conservatoire paient une participation aux frais administratifs de 32 €.

Les candidats libres aux examens du Conservatoire paient une participation aux frais pédagogiques et administratifs de 156 €, incluant 2 répétitions avec piano dans les locaux du Conservatoire.

La location des instruments du Conservatoire est de 20 € par trimestre et par instrument. Les mois de juillet, août et septembre sont gratuits. La durée de location minimum est d'un trimestre. Le loyer est acquitté en complément de la facturation des cours de chaque trimestre, sans caution supplémentaire. Tout trimestre commencé est dû. L'entretien, l'assurance obligatoire et la réparation des instruments loués sont à la charge des familles.

Réduction par famille : A partir du deuxième inscrit -30 % / A partir du troisième inscrit -50 %

Les conditions d'accès, les droits de scolarité et les différents parcours pédagogiques sont détaillés dans le règlement intérieur et le règlement des études du Conservatoire.

- La cotisation des cours de Formation musicale + instrument est fixée à partir du prix Formation musicale seule avec un coefficient multiplicateur de 1,5 pour le 1^{er} cycle et les niveaux assimilés, 1,75 pour le 2^{ème} cycle et les niveaux assimilés et de 2 pour le 3^{ème} cycle et les niveaux assimilés pour tenir compte du temps d'enseignement.
- Instrument supplémentaire : le tarif est calculé comme suit : 40 % de la différence entre (Formation musicale + instrument) - (Formation musicale seule).

- Le prix hors territoire Haut-Jura Saint-Claude est calculé selon le quotient le plus élevé multiplié par 1.5 (à l'exception de la Formation musicale seule et des cursus assimilés maintenus dans leur tarif de base).
 - **ACTE** l'entrée en vigueur de ces tarifs à compter du mois de septembre 2024,
 - **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Secrétaire de séance
Jean-François DEMARCHI

